

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°26-016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	20/02/2026
En exercice : 22	Date d'affichage :	20/02/2026
Présents : 17		
Votants : 17 + 2 pouvoirs		

Présents : GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MANENTI Rémy - RIZZON Bruno - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - GAZET Véronique - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - BIBOLLET Nicolas - RICHARD Denis - RICO PEREZ José - BAZIN Josyane - PEREZ Stéphanie

Excusés :

DELWAL Jean Luc - GENON Marie - MASSUTTI Carole - JALLIFFIER VERNE Christelle (pouvoir à Josyane BAZIN) - MARTINET Jacky (pouvoir à Hervé GENON)

A été nommée secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Cession d'une parcelle communale de Randens au profit de l'entreprise CAYROL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en 2014, la commune de Randens avait acquis la parcelle B3029 située lieu-dit Mollard-Vachet d'une superficie de 500 m² à la demande d'ERDF pour moderniser les postes de livraison des centrales de Montartier et de La Balme.

Il précise qu'aujourd'hui, la commune de Val d'Arc souhaite installer de nouvelles installations pour répondre aux besoins du réseau avec plus de flexibilité, leur emprise actuelle n'est plus suffisante sachant qu'une partie du terrain se trouve inemployable en raison de la présence d'un portail d'accès au poste de transformation d'EDF.

C'est avec l'ensemble de ces contraintes que l'entreprise CAYROL a sollicité la Mairie pour l'acquisition d'une parcelle adjacente à la parcelle B3029 pour une superficie de 1 000 m². Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle communale numérotée B3029 à 2 euros le mètre carré.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la cession de la parcelle B3029 à l'entreprise CAYROL à 2€/m² à condition que cette entreprise présente son projet et précise ce qu'il sera entreposé sur celle-ci.
- De PRENDRE en charge l'ensemble des frais de bornage et notariés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
Josyane BAZIN

Monsieur le Maire
Hervé GENON



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE VAL D'ARC' at the top and '(Savoie)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a long, sweeping stroke that extends across the seal and to the right.